



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 22 juin 2020**

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

**1. Appel : 78 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BADERTSCHER Elisabeth, CARRARD Raymond, DARBRE GUBBINS Florence, DONNET Jonas, DUPUIS Alexandre, DUTRUY Gustave, FOSSATTI Charlotte, GULIZIA Joseph, HERITIER Fabien, KARCHER Christian, LUGEON David, MARQUES Manuel, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, MOREIRA Daniel, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, SAUGY David, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata

Absents : ALESSANDRO Giovanni, KIRCHNER Volker, NILSSON Hans Rasmus

**2. Procès-verbal de la séance du 24 février 2020**

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

29B Interpellation de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL intitulée « Regain des incivilités à Nyon – maintenant, et après ? »

29C Interpellation de M. Sacha VUADENS intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue sans délai ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à large majorité et 1 abstention.

**4. Communications du Bureau**

- Le Bureau n'a pas reçu de démission du Conseil depuis la dernière séance. Par contre, il a reçu la démission de la COGES de M. Mark WEAVER, UDC, de la COFIN de M. Hans Rasmus NILSSON, UDC et de la CAU de M. Fabien HERITIER, SOC. M. le Président donne lecture des différentes lettres.
- Aucune élection n'ayant eu lieu, il n'y aura pas d'assermentation à cette séance. Il rappelle qu'il n'y a pas d'élection complémentaire pour les postes devenant vacants six mois avant les élections générales communales, donc au mois de mars.
- Un délai de réponse pour le mois d'août a été octroyé à la Municipalité pour les postulats sur l'hydrogène, les mesures pour les taxis 100% électriques, l'électromobilité ambitieuse et l'administration flexible et attractive. Un délai à la fin de l'année a été donné pour le postulat concernant l'amélioration énergétique des bâtiments.
- M. le Président rappelle que le préavis N° 161 a dépassé largement le délai des six mois pour déposer le rapport, de même que pour les préavis N° 167 et 174. Il demande aux 1<sup>ers</sup> nommés de faire le maximum pour déposer ces rapports pour la prochaine séance ou de tenir le Bureau informé en cas de problème.
- Le repas du Conseil est maintenu au 14 septembre 2020 pour autant que les conditions sanitaires le permettent. Des informations seront envoyées ultérieurement.
- M. le Président rappelle les conditions d'organisation de cette séance. Il ne faudra pas stagner dans le hall d'entrée, les Conseillers peuvent se retrouver dans la cour. A la fin de

la séance, il prie les Conseillers de ne pas se lever immédiatement, mais sortir dans l'ordre qu'il indiquera.

## **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Jacques HANHART au sujet de Publibike et Car Postal. Elle rappelle les deux communiqués de presse de Carpostal et de Région de Nyon qui peuvent être consultés en suivant ces deux liens : <https://www.postauto.ch/fr/news/carpostal-est-pret-pour-un-nouveau-depart> et <https://regiondenyon.ch/2020/04/23/les-nouvelles-stations-de-velos-en-libre-service-seront-installees-apres-le-coronavirus>. Elle rappelle également que durant l'année 2019, des changements organisationnels sont intervenus au niveau de la direction de Publibike, qui a adopté une nouvelle stratégie sur le plan national, révisant les paramètres de l'ensemble de ses réseaux. Ceci a eu pour conséquence un retard dans la mise en fonction du nouveau réseau Publibike de la Région de Nyon. Finalement, l'extension du réseau débutera à partir du 6 juillet, avec une première inauguration de station à Rolle. Progressivement, les nouvelles stations se développeront en ville de Nyon.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à M. Claude FARINE au sujet du chlorothalonil dans les eaux du réseau. Il lui avait envoyé les informations communiquées en septembre 2019. Or, il s'avère que dans le courant du mois de janvier, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a demandé de modifier les protocoles d'analyses systématiques de manière à tenir compte de certaines composantes du chlorothalonil. Dès lors, les protocoles ont été adaptés en conséquence et les résultats se révèlent rassurants en ce qui concerne le captage des sources, les apports du lac et le transport par le réseau. L'eau distribuée à Nyon, et dans les communes du réseau, reste d'excellente qualité. En revanche, des traces ont été décelées pour les puits du Fresne et du Bucleis, eaux pompées dans la nappe phréatique. Par précaution, ces deux apports ont immédiatement été mis hors service, le temps de poursuivre des analyses complémentaires selon les directives de l'Office cantonal de la consommation (OFCO) afin d'appuyer les premiers résultats. Les mesures correctives à entreprendre seront élaborées en collaboration et sous le contrôle de l'OFCO. L'eau distribuée annuellement par les SI Nyon représente 4 mio de m<sup>3</sup>. La gestion et le contrôle sont conformes à la législation fédérale et cantonale relative à l'exploitation des réseaux et à la distribution d'eau potable. En 2019, l'eau consommée provenait pour 38% de cinq sources situées au pied du Jura, pour 23% des nappes phréatiques. Le solde de 39% de l'eau est pompé dans le lac et est traité par différentes étapes. L'entretien des installations et les contrôles de la qualité de l'eau sont effectués sur une base récurrente par le fontainier breveté des SI Nyon. Au niveau bactériologique et chimique, les échantillons sont analysés en laboratoire. Ces analyses ont pour objectif d'évaluer la présence ou la teneur en micro-organismes et la qualité chimique du point de vue des constituants majeurs et mineurs. Enfin, il souhaite préciser le fait que les contrôles vont largement au-delà des règles prescrites. En effet, lors de fortes pluies ou de déficits hydriques, la surveillance est renforcée afin d'assurer une qualité optimale.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Christian UDASSE qui demandait où et combien de défibrillateurs existent en ville de Nyon. En plus des défibrillateurs du SMUR (2 appareils) et du SDIS (2), elle signale qu'il y a 27 appareils répertoriés en ville de Nyon dont elle détaille les emplacements : à la PNR, à la piscine de Colovray (2), piscine du Cossy, complexe scolaire et sportif du Cossy, complexe scolaire et sportif du Rocher, salle communale, Théâtre de Marens, patinoire (hiver), unité de soins aux migrants, Edward Life Sciences, UEFA (10), NGL Cleaning Technologies SA, Centre commercial de Signy, Service des Automobiles et de la Navigation, Nyon-St-Cergue (gare souterraine et gare des Plantaz) et GSK Consumer Health Care SA. Les emplacements ainsi que les diverses informations de ces défibrillateurs (accessibilité, horaires, photos) sont disponibles sur le Géoportail.

Mme la Municipale répond également à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet du taux de rotation dans l'accueil parascolaire. Comme indiqué dans sa réponse du 27 janvier 2020 en liant avec la question de Mme Olsen sur le taux de rotation de notre personnel au sein des structures parascolaires, la Municipalité espère pouvoir s'appuyer sur le futur règlement du personnel de la Ville de Nyon pour être plus attractif dans ses recrutements.

Il faut savoir qu'il y a pénurie du personnel éducatif sur l'ensemble du Canton, et plus loin encore, vu le nombre de structures ayant ouvert ces dernières années avec l'introduction de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants). Concernant le taux d'absentéisme, il est difficile de donner des chiffres précis. Les RRH, avec le nouveau système de gestion des temps, pourront sortir, aux directions des services, des tableaux de bord donnant ces chiffres. Les situations qui questionnent sont suivies conjointement entre le SELOC et RRH afin d'accompagner au mieux les personnes touchées. Pour les structures d'accueil parascolaires et pour l'année 2019, en tenant compte que des responsables de site et des éducatrices et éducateurs de terrain, ils peuvent annoncer que 40 personnes ont connu au moins 1 jour en arrêt de travail, sur 80 personnes ; 746.5 jours d'arrêt, dont 110 pour des congés maternité et 250 jours post-opératoires. Ce taux pour 2019 s'élève à 3.53% (moyenne en suisse : 4.1 % pour une structure entre 100 et 500, source HR Bench Institute). Elle constate que les absences ne sont pas autrement inquiétantes au sein des UAPE/APEMS.

## **6. Elections dans diverses commissions permanentes**

Afin de repourvoir les différents sièges vacants dans les commissions permanentes :

- Le parti socialiste présente Mme Marina ALBERTI à la CAU
- Le parti des Verts présente M. Raymond CARRARD à la commission des pétitions
- Le parti des Verts ne présente personne à la CAU
- L'UDC présente M. Hans Rasmus NILSSON à la COGES
- L'UDC présente M. Raphaël WIESNER à la COFIN

Tous sont élus à l'unanimité.

## **7. Elections du Bureau**

Selon le tournus, la Présidence revient au parti socialiste. M. Dominique KARLEN propose la candidature de Mme Chiara MONTECCHIO. Il n'y a pas d'autre candidat. M. le Président précise que, selon l'article 13 du Règlement, Mme Chiara MONTECCHIO peut être élue tacitement. Toutefois, comme marque de confiance, il propose de l'élire à main levée. Elle est élue à l'unanimité et accepte son élection. Elle remercie le Conseil pour sa confiance, sa patience et compréhension avec son accent du sud des Alpes. C'est un honneur pour elle de se mettre au service de sa ville d'adoption. Elle sera la Présidente de toutes et tous et sera très attentive à ce que les discussions politiques soient un exemple de dialogue franc, ouvert et constructif pour nos concitoyen.ne.s. Elle prend la mesure de la complexité de cette tâche dans cette situation qui reste particulière et dont on ne connaît pas encore l'issue, de plus dans une année électorale. Elle compte sur tous pour faire face aux défis qui nous attendent et s'engage à être à l'écoute des différentes sensibilités qui composent notre belle ville.

Selon le tournus, la 1<sup>ère</sup> vice-présidence revient au groupe Vert'Libéral. M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL. Il n'y a pas d'autre candidature et, en vertu de l'article 13 du Règlement, elle est élue tacitement.

Selon le tournus, la 2<sup>ème</sup> vice-présidence revient au groupe des Verts. M. Pierre WAHLEN présente la candidature de Mme Géraldine LIMBORG. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte cette élection.

Selon le tournus, le poste de 1<sup>er</sup> scrutateur.rice revient au groupe UDC. M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Mark WEAVER. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement et accepte cette élection.

Selon le tournus, le poste de 2<sup>ème</sup> scrutateur.rice revient au groupe PLR. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de Mme Véronique OLSEN. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte cette élection.

Selon le tournus, le poste de 1<sup>er</sup> scrutateur.rice suppléant.e revient au PIN. M. Robert JENEFSKY présente la candidature de M. Sven GIRARD. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement et accepte cette élection.

Selon le tournus, le poste de 2<sup>ème</sup> scrutateur.rice suppléant.e revient au parti socialiste. M. Dominique KARLEN présente la candidature de Mme Corinne VIOGET-KARADAG. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement et accepte cette élection.

## RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 8. Rapport de commission – Préavis N° 160/2019**  
***Chemin de la Redoute – réaménagement ; Pont de la Redoute – reconstruction. Demande de crédits destinés aux travaux d'aménagement routier, paysager et pour piétons et cyclistes : CHF 2'932'000.- TTC ; travaux d'infrastructure des Services industriels : CHF 469'000.- HT ; Levée de l'opposition.***

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

En préambule, M. le Rapporteur précise qu'entre le dépôt du premier rapport de commission et cette séance les Municipalités de Nyon et Prangins ont repris langue et sont parvenues à un accord, ce qui rendait les conclusions du premier rapport caduques. C'est ainsi que la majorité de la commission a déposé un amendement et de nouvelles conclusions. L'amendement modifie le point 6 des conclusions municipales avec une participation de la commune de Prangins qui est diminuée de CHF 565'000.- à CHF 484'500.-. C'est un jugement de Salomon qui a coupé la poire en deux, la différence entre ce qu'estimait devoir payer la commune de Prangins et ce qu'espérait pouvoir obtenir la Municipalité de Nyon.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB, en vertu des articles 81 et 82 du Règlement du Conseil, demande le report du vote sur le préavis N° 160 à la prochaine séance. En effet, ce préavis demandait initialement une participation de CHF 565'000.- à la commune de Prangins, selon accord entre les deux Municipalités. La Municipalité de Prangins, sous la pression de son Conseil communal, a retiré son préavis d'octroi de sa participation financière. Dans la foulée, la commission, unanime, a produit un rapport qui concluait au renvoi à la Municipalité de Nyon du préavis N° 160, pour que cette dernière reprenne langue avec Prangins, afin de trouver un accord. Les deux Municipalités ont défini un nouveau contrat au détriment de la ville de Nyon, puisque cette dernière a été forcée de baisser ses prétentions de CHF 565'000.- à CHF 484'500.-. Il note au passage que la totalité du fonds de réserve versé par Providentia a été exigée, alors que la convention de l'époque stipulait qu'il était destiné au financement partiel des travaux de voirie et qu'il relève de la seule autorité de la Municipalité de Nyon. Ce soir, les Conseillers devraient se prononcer sur un octroi de crédit assorti d'une participation de CHF 469'000.- de la commune de Prangins, sans être sûrs que le Conseil communal pranginois accepte de financer sa part. Ils ont déjà pu expérimenter la versatilité des autorités de notre voisine en matière de retournement de situation. Il suffit de se souvenir du gâchis de la RDU pour s'en convaincre. Ces autorités sont d'ailleurs dans le public ce soir et ne manqueraient pas d'apprécier la décision à sa juste valeur. Un message de candeur et de confiance naïve qui pourrait animer les Conseillers parfois. Selon l'adage qui dit qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, il demande le report du vote à une prochaine séance du Conseil.

La discussion sur la demande de renvoi est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve qu'il est temps de prendre une décision sur ce serpent de mer. Cela fait des années que cela dure, cela a déjà coûté suffisamment cher, et il soutient la décision de la commission de réaliser ce projet.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES pense que le serpent de mer peut trouver une issue ce soir et rapidement. Elle remercie la présence de son collègue, M. le Municipal pranginois en charge du dossier sur sa commune. En effet, l'accord n'est favorable ni à l'une, ni à l'autre commune, mais, par contre, il a le mérite d'exister. Elle pense que ce soir, le Conseil

communal de Nyon peut donner un signe fort et responsable à la commune de Prangins. Elle ne doute pas que s'ils acceptent l'addenda au rapport de la commission, nos voisins le voteront vendredi, séance à laquelle elle assistera. A la fin de la semaine, ils devraient enfin pouvoir avancer sur ce dossier, répondre aux CFF, qui attendent impatiemment le retour de nos communes pour pouvoir enfin fixer une date pour les travaux qui devront avoir lieu durant deux nuits. Aujourd'hui, avec le retard déjà pris, on parle déjà de 2024. Ensuite, au vu des différents développements des gares entre Genève et Lausanne, il n'y aura plus de fenêtre pour réaliser le pont avant un certain nombre d'années. Elle demande de valider les dernières tractations qui ont eu lieu entre les deux Municipalités, tractations qui sont arrivées après des discussions des deux commissions. De cette façon, ils pourront également débiter les travaux du chemin de la Redoute qui est dans un état déplorable et dont les riverains attendent impatiemment la réfection.

M. Christian UDASSE se demande si la Municipalité a prévu un plan B au cas où le Conseil communal de Prangins, malgré l'accord entre les deux Municipalités, refusait le préavis. D'autre part, si rien n'est prévu, il suggère quelque chose : il y a fort longtemps, la Municipalité d'alors avait eu le malheur d'acheter ce pont. Il suggère de le vendre pour 1.- symbolique aux CFF afin de classer l'affaire.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend son appel, mais si les CFF l'ont vendu à la ville de Nyon, c'est qu'ils n'ont aucune intention de le racheter. Ils n'en ont pas l'usage, ils ne l'élargiront pas, ils ne feront aucune réfection à ce pont le jour où il sera dans un état lamentable, ils se contenteront de le détruire. Les CFF eux-mêmes n'en ont pas l'usage, les deux parties qui l'utilisent sont Nyon et Prangins. Si le Conseil communal de Prangins devait refuser cette semaine, ils ne feraient pas les travaux du pont et le serpent de mer continuera pendant de nombreuses années.

La parole sur la demande de renvoi n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande le vote nominal (*en annexe*)

Au vote, le renvoi est refusé par 54 non, 22 oui et 1 abstention.

La discussion sur l'amendement reprend.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité et 11 avis contraires.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 22 non :

1. de lever l'opposition de Monsieur Philippe Narbel relative au réaménagement du chemin de la Redoute ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement du chemin de la Redoute et d'élargissement du pont de la Redoute en intégrant les aménagements pour les piétons, les cyclistes et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
3. de lui accorder un crédit de CHF 803'000.- TTC pour le réaménagement du chemin de la Redoute. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
4. de lui accorder un crédit de CHF 2'129'000.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;

5. de lui accorder un crédit de CHF 469'000.- HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service des eaux, gaz, électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
  - CHF 143'000.- HT pour la réfection et l'entretien du réseau électrique, dépense amortissable en 20 ans ;
  - CHF 304'000.- HT pour la réfection et l'entretien du réseau de distribution du gaz, dépense amortissable en 30 ans ;
  - CHF 22'000.- HT pour la réfection et l'entretien du réseau de distribution d'eau, dépense amortissable en 30 ans.
6. prend acte :
  - qu'un montant de CHF 723'525.- TTC financé par le Fonds de réserve versé par Providentia (compte N° 9282.05) viendra en déduction des montants engagés ;
  - que ces travaux feront l'objet d'une participation forfaitaire des CFF à hauteur de CHF 500'000.- TTC ;
  - que la participation de la Commune de Prangins sera de CHF 484'500.- TTC (montant exact à calculer à la fin des travaux).

**9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 177/2019  
Chemin des Cottages – Aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public ; demande de crédit destiné aux travaux de génie civil CHF 106'000.- TTC ; travaux des Services industriels CHF 38'500.- HT.**

Rapporteurs : M. Pierre WAHLEN pour le rapport de minorité  
M. Jacky COLOMB pour le rapport de majorité

En introduction, M. Pierre WAHLEN précise que, depuis le dépôt du rapport, la Municipalité a entrepris un certain nombre de travaux, ce qui rend encore plus pertinent la proposition que fait la minorité de renvoyer ce préavis à la Municipalité.

M. Jacky COLOMB rappelle également que, dans le cadre de la commission, il avait proposé un amendement pour construire un trottoir au sud du chemin. Cet amendement avait été chiffré mais refusé par la commission. Cela aurait permis, en plaçant un stationnement alterné de chaque côté de la chaussée de réaliser aujourd'hui le 30 km/h sur ce chemin. Il ne comprend pas la position rigide du rapport de minorité.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART avait demandé un éclairage dynamique sur ce chemin. On lui répond que ce sera possible un jour, mais il n'est pas satisfait par cette réponse. Il se méfie que l'on mette un éclairage équivalent à celui du Pont du Mont-Blanc. La commission en parle dans son rapport, mais les SI rétorquent que cela se fera un jour. On avait l'occasion unique à cet endroit de faire un test et réaliser un chemin avec un éclairage dynamique, mais l'on remet toujours à plus tard. Il n'est pas du tout satisfait. Quant aux 50 km/h sur ce chemin, il est persuadé qu'on le changera à 30 km/h rapidement. Il estime qu'il y a un vrai problème de coordination.

M. Julien URFER rappelle les informations reçues par email, que les travaux urgents seront effectués afin de garantir l'accès au bâtiment et au garage souterrain. En tant que futur résident de ce bâtiment, il a regardé attentivement le plan de situation annexé au document. La zone de trottoir hachurée, censée être faite en urgence, va jusqu'à un nouveau passage piéton. Il espérait, peut-être naïvement, que la sécurisation des piétons, notamment des enfants devant rejoindre l'école du Cossy, avait été prise en compte dans ces travaux urgents. Malheureusement, la propreté des roues de voitures entrant dans le garage semble plus importante et le trottoir s'arrête brusquement après ledit garage souterrain. Pour la suite, comme l'avis d'enquête d'un nouveau bâtiment dans le quartier a été publiée et qu'il impliquera des aménagements sur le chemin de Bourgogne et le chemin du Chêne, il invite les Conseillers à suivre le rapport de minorité. En effet, au lieu de faire des aménagements temporaires avec peu de vision pour la mobilité douce, il propose que la Municipalité reprenne le dossier au plus

vite, en incluant l'ensemble de ce secteur appelé à se développer rapidement et en attachant plus d'importance à la mobilité douce.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à M. Hanhart. En l'occurrence, les lampadaires prévus actuellement sont en vertu de la norme 13201 qui fixe les normes pour la circulation à 50 km/h. L'éclairage dynamique ne peut pas être prévu en-dessus de 30 km/h. Le jour où cette zone changera, l'éclairage pourra être adapté sur une technologie en éclairage dynamique.

M. Jacques HANHART ne veut pas se lancer dans un débat sur les normes, mais il rappelle que jusqu'à 5000 véhicules par jour, la norme est de 5 LUX et en-dessus, il faut 7.5 LUX. Il pense que dans la salle à ce moment, il y a entre 300 et 400 LUX.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer que la Municipalité vient de démontrer qu'il y a un vrai problème avec ce projet. L'éclairage que l'on prévoit est un éclairage pour une route de 50 km/h alors que l'on aurait pu anticiper la question, se demander comment faire le passage à 30 km/h, et s'en suivaient toutes une série de décisions, dont l'éclairage. Il pense que le dossier a été pris à l'envers et qu'il ne s'agit pas de conserver ce tronçon à 50 km/h, mais d'entreprendre dès aujourd'hui son passage à 30.

M. Jacky COLOMB, dans ce cas, souhaite déposer l'amendement qu'il avait prévu lors de la commission. L'amendement demande de construire le trottoir côté lac du chemin, ce qui amène de la sécurité pour les piétons de ce côté au lieu d'une ligne jaune de 70 cm de large. De cette façon, on pourra réduire la vitesse et changer les lampadaires. Dans cette zone, tous les chemins sont plus étroits et on peut en faire une desserte de quartier, ce qui évite le transit de voitures depuis la route de St-Cergue. Il pense que l'on peut offrir une réelle amélioration à ce chemin en construisant ce trottoir. La somme n'est pas énorme.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES fait remarquer que les discussions de ce soir reflètent ce qu'il s'est dit en commission, puis entre les deux rapports. Cela signifie que le projet n'est pas parfait et elle informe le Conseil que la Municipalité retire le préavis.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 184/2019  
Valorisation de la parcelle N° 1519 – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à titre onéreux sur le bien-fonds N° 1519 en faveur de la coopérative d'habitation Cité Derrière**

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. Patrick BUCHS se récusé sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la coopérative d'habitation Cité Derrière un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 90 ans sur le bien-fonds N°1519, assorti d'une redevance annuelle de CHF 73'250.- indexable tous les 5 ans, pour la construction d'un immeuble d'habitation à loyers abordables et modérés avec salle polyvalente ;
2. d'autoriser la démolition du bâtiment ECA 2443 sis sur le bien-fonds N°1519 ;
3. de porter les montants encaissés au titre de droit de superficie au compte N°310.4232.00 - Redevance droit de superficie.



**11. Rapport de commission – Préavis 186/2019  
Cautionnement achats d'énergie par les Services industriels – Garantie (caution)  
destinée aux « contreparties » pour les achats d'énergie électrique par les Services  
industriels au travers d'Enerdis Approvisionnement SA (EASA).**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

En préambule, M. le Rapporteur précise qu'il est indiqué dans le préavis que l'on se base sur l'état des inscriptions au 31 décembre 2018. Il faut savoir qu'il y a eu du mouvement en 2019 et que les inscriptions se montent à fin 2019 à CHF 7'908'100.-. Sont sortis des inscriptions 2018, la Coopérative Gai-Logis pour un cautionnement de CHF 1'070'000.- et la Coopérative Primavesta avec une diminution du cautionnement de CHF 150'000.-.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS rappelle que, si le parti socialiste a demandé que ce préavis soit traité par la COFIN, c'était principalement pour discuter du plafond de cautionnement. Lors de la prochaine législature, le Conseil pourrait voter une limite de cautionnement six fois plus importante qu'aujourd'hui à CHF 180 millions contre CHF 30 millions, pour autant que le plafond d'endettement soit le même. Cautionner, c'est financer autrement, c'est permettre par exemple un accès aux emprunts à des fondations ou coopératives à but social ou encore favoriser des projets de rénovation concernant des logements à loyers modérés. Cette alternative n'a que peu été utilisée par la ville comme moyen de financement et le parti socialiste se réjouit de la voir mise en lumière.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accepter l'inscription d'un cautionnement pour l'achat d'électricité d'un montant de CHF 7'000'000.- pour la Ville de Nyon, dont le plafond de cautionnement est fixé à CHF 30'000'000.- pour un état des inscriptions au 31 décembre 2018 de CHF 9'065'100.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous contrats de cautionnement d'achat d'énergie électrique des Services industriels de Nyon.

**12. Rapport de commission (COFIN) - Préavis N° 194/2020  
Comptes communaux de l'exercice 2019.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

Mme Chloé BESSE souligne que, comme M. le Président de la commission des finances l'a nommé, le bouclage des comptes est un moment important dans la vie d'une commune. Qui plus est quand ceux-ci se déroulent après presque 4 mois de pause de Conseil communal, et quand ceux-ci se soldent à l'excédentaire alors qu'annoncés en déficit. Le parti socialiste approuve les comptes municipaux, mais reste vigilant pour l'avenir. Nous venons de traverser une grave crise sanitaire qui a eu comme effet de provoquer un très sévère coup d'arrêt d'une grande partie des activités économiques. Au moment présent, les prévisions économiques font toutes état d'une profonde récession cette année, pronostiquant une baisse du PIB suisse et vaudois de plusieurs points, soit d'une ampleur inédite depuis au moins un demi-siècle et le choc pétrolier de 1973.

Dans ces circonstances, il est peu d'institutions capables de garantir l'activité économique. Les collectivités publiques, au premier rang desquelles ici ce soir notre commune elle-même, peuvent jouer dans ce cadre un rôle déterminant, en tant qu'institution ayant les reins assez solides pour pouvoir investir. Nous ne pouvons pas nous mettre en position d'austérité et prendre la route de nouvelles coupes ou mesures d'économies. Nos projets communaux, nos présents et futurs préavis participent à la relance économique locale et régionale. Elle cite pour exemple la salle multisports de Colovray, les projets liés à Cœur de Ville ou le Musée du Léman. À titre indicatif, elle rappelle que nos investissements nets sont les plus bas depuis 2013. Des inquiétudes sont également soulevées ce soir sur les incivilités et la présence accrue de nos jeunes dans l'espace public. Soulevons la force de nos associations sportives, culturelles et sociales qui sont aujourd'hui privées d'organiser événements, manifestations et rassemblements qui créent de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Toutes ces occupations essentielles à la vie d'une ville et qui sont soutenues dans les subventions souvent en première ligne lorsqu'il s'agit d'efforts budgétaires supplémentaires. Initiatives peut-être à valoriser, avant d'attaquer. Ils ne manqueront pas de revenir sur le débat budgétaire des subventions et de la nécessité de ces dernières pour animer et améliorer le filet social de la ville.

M. le Président de la commission des finances l'a dit, le bouclage des comptes est un moment important dans la vie d'une commune. Le parti socialiste en mesure l'importance et étudie l'opportunité de revenir avec des projets concrets à la rentrée, car la crise que nous traversons aura des dégâts économiques collatéraux. Le parti socialiste souhaite y apporter des réponses par des mesures fortes qui placent l'humain au centre, en formulant une relance économique durable et respectueuse des droits sociaux. Ainsi nous redémarrerons dans les meilleures conditions possibles.

Mme Caroline BORDIER pense que la lecture du préavis N° 194 est, au premier abord, fort réjouissante. La Municipalité est tout à fait capable de bien gérer sa commune sans augmenter les impôts et l'augmentation de l'impôt foncier était inutile. Elle aimerait exprimer sa gratitude envers l'exécutif de la ville de Nyon qui a admirablement financé l'entier de ses charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement. Elle demande toutefois de faire attention car ce bon résultat est dû à la ristourne du canton de l'acompte de péréquation 2018 pour CHF 7.3 millions. Les comptes de la commune sont en fait largement déficitaires. De plus, en examinant les comptes, il est à remarquer que les cinq plus gros postes de recettes sont l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales, l'impôt foncier et l'impôt sur les gains immobiliers. Il serait insensé de croire que ces montants vont se maintenir, conséquence évidente du semi-confinement. D'un autre côté, les cinq plus gros postes des charges sont les remboursements de participations, subventions à des collectivités publiques, les autorités et le personnel, qui est passé de CHF 50.8 millions à CHF 54.5 millions, soit une augmentation 7.1%, les biens et services marchandises, les aides et subventions et finalement les amortissements. Ceux-ci ne seront pas affectés par la conjoncture et ne vont pas baisser sans une volonté du Conseil communal ou de la Municipalité. Les mesures d'économies faites cette année étaient destinées à n'être que temporaires. Or, il est nécessaire de prendre des dispositions à long terme pour avoir des comptes sains. Comme on connaît l'allure de la courbe des revenus à venir, on doit adapter la courbe des coûts. Il faut avoir le courage d'attaquer le cœur des dépenses. Une gestion saine des comptes de la commune et de sa dette est primordiale. Il faut mettre en place des aides pour soutenir le commerce local et maintenir les efforts pour sauvegarder une économie fragile. Les autres dépenses prévues ne sont pas à oublier mais à repousser dans le temps afin de nous donner les moyens de répondre correctement à l'urgence actuelle. De plus, il ne faut pas uniquement se préoccuper d'avoir des finances saines, il faut aussi se préoccuper de soutenir une politique qui évite l'accroissement des charges par le biais des impôts, des taxes, des règlements contraignants pour les familles nyonnaises en ces temps d'incertitude économique.

M. Alexandre DEMETRIADES a bien entendu ce qui vient d'être dit, c'est un discours qu'il a entendu lors de toute la campagne sur la hausse des impôts. On peut refaire le match sans problème. Il rappelle que c'est leur propre Municipalité qui avait souhaité ceci, ils peuvent encore l'attaquer une fois en disant qu'elle s'était complètement trompée. Ce qu'il n'a toujours par très concrètement entendu, c'est où ils souhaitent faire des économies. Ils l'ont répété lors de la campagne sans jamais dire une seule fois où il fallait le faire. Il souhaite savoir si leur but est d'attaquer, par exemple, une des dépenses importantes de la ville, le personnel. Il trouve

assez osé, lors de la première séance du Conseil, alors que personne n'a encore eu l'occasion de remercier le travail fait par l'ensemble de l'administration, alors que la Municipalité l'a fait par une campagne de communication lors de la crise du coronavirus en remerciant l'ensemble de ses employés, beaucoup de Conseillers, y compris certains issus des rangs de Mme Bordier, ont relayé les félicitations, et maintenant simplement dire et laisser planer une menace sur des économies qui devraient être faites sans dire où, il a de la peine à comprendre. On ne peut pas dire d'un côté qu'il faut relancer les dépenses dans certains secteurs et il faut savoir si l'on se met dans une logique de crainte pour l'avenir et on laisse transpirer cette crainte au sein de la population ou au contraire, on se met ensemble pour relancer ce pays, ce canton et cette ville intelligemment avec des critères intelligents. Il espère que l'on va plutôt aller dans cette direction. Ce discours sur des économies, dont on tait le nom mais on voit à peu près de quoi il s'agit, lui fait franchement peur.

Premièrement, M. Christian UDASSE ne pense pas que les propos de Mme Bordier touchent les employés de la ville de Nyon. Il ne l'a en tous cas pas pris de la même manière. Deuxièmement, quand quelqu'un dit qu'il faut maintenir le cap, c'est celui de faire attention, pas celui de maintenir des dépenses. Il rappelle que c'est la Confédération qui montre le cap et les dépenses, ensuite le Canton. Les communes doivent prioriser l'entretien des bâtiments et toutes les choses nécessaires. Là, il manque beaucoup de choses. Ils ne sont pas contre des baisses de charges à tout azimut, mais contre l'augmentation des coûts tout azimut. C'est là toute la différence linguistique.

M. le Président passe à la discussion chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

#### *1<sup>ère</sup> partie*

Comptes de fonctionnement des charges  
et revenus par nature pages 5 à 8

#### *2<sup>ème</sup> partie*

Comptes de fonctionnement par direction

**Administration générale** **pages 12 à 29**  
Charges : CHF 23'585'421 Revenus : CHF 5'209'55

**Finances** **pages 29 à 33**  
Charges : CHF 38'251'458 Revenus : CHF 124'727'639

**Domaines et Bâtiments** **pages 34 à 45**  
Charges : CHF 14'593'150 Revenus : CHF 5'898'630

**Travaux & Environnement** **pages 45 à 55**  
Charges : CHF 21'366'442 Revenus : CHF 11'250'168

**Instruction publique et Cultes** **pages 56 à 61**  
Charges : CHF 1'323'102 Revenus : CHF 1'315'764

**Police** **pages 61 à 67**  
Charges : CHF 18'262'703 Revenus : CHF 4'726'492

**Affaires sociales** **pages 67 à 80**  
Charges : CHF 52'471'839 Revenus : CHF 13'708'968

**Services industriels** **pages 80 à 87**  
Charges : CHF 40'789'048 Revenus : CHF 44'028'179

#### *3<sup>ème</sup> partie*

Bilan de la Ville de Nyon pages 88 à 91

Bilan fonds de réserve et financement spéciaux pages 117-118

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du préavis N° 194

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2019

**13. Dépôt de préavis et rapports de commission (minorité/majorité) - Préavis N° 200/2020 Parking de la Duche SA – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 141'000.- TTC pour le rachat d'actions et la reprise d'un prêt. (Avec procédure accélérée)**

Rapporteurs : M. Olivier RIESEN pour le rapport de minorité  
M. Pierre GIRARD pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY souhaite répondre aux interrogations qui figurent dans les rapports qui n'étaient pas directement en lien avec l'achat d'actions. Ces questions ont été posées en COFIN et les réponses n'avaient alors pas pu être données. Le coût de l'ouvrage est de CHF 11.8 millions. Le DDP est renouvelable pour dix ans. La demande doit être faite par le superficiaire au moins 4 ans avant l'échéance (2064). La valeur fiscale brute est de CHF 1138.50 selon la notification du canton de fin mai 2020. La valeur nette n'est pas accordée par le canton. Enfin, les statuts qui ont été donnés à la COFIN sont bien les statuts valables, particulièrement pour l'article 6, cité par un membre de la COFIN. Celui-ci n'a pas été changé contrairement à ce qui avait été dit. L'augmentation de capital de CHF 100'000.- à CHF 1'500'000.- a été proposée à l'assemblée générale le 13 janvier 2005 devant le notaire Bernard Schenk et acceptée. En même temps que l'augmentation, seul l'article 9 a été changé. Le mot concubin a été ajouté. Enfin, il reste une différence de vue entre le service des finances et M. Riesen. Selon le service des communes, le juriste cantonal et notre juriste, le rôle des actionnaires d'une SA ne peut être consulté que par le conseil d'administration. Ne souhaitant pas entamer une bataille avec des articles de loi, il demande au Président une suspension de séance durant laquelle il transmettra à M. Riesen et aux membres de la COFIN qui le souhaiteraient, le registre des actionnaires ; même s'il ne pense pas que cette lecture fasse changer ceux-ci de position au sujet de l'achat de ces actions. Après M. Riesen aura le choix d'informer ou non le Conseil de la composition des actionnaires de la Duche SA.

La séance est suspendue trois minutes.

La séance reprend.

M. Olivier RIESEN remercie M. le Municipal Claude ULDRY. Ils ont bien réalisé qu'il y avait une forme d'urgence dans cette opération et que toutes les opérations ne pouvaient pas être sur la table lors de la séance, mais cela sera maintenant dans le dossier de la commune. Ceci a cristallisé et tendu la discussion. Sur ce point, il le remercie pour les éclaircissements et en prend note. Toutefois, cela ne change pas les points développés dans le rapport, sauf peut-être un et il maintient que cette acquisition n'est pas forcément opportune maintenant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 38 oui, 29 non et 9 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 141'000.- pour financer le rachat de 44 actions à CHF 1'200.- et la reprise d'un prêt subordonné de CHF 88'000.- de la société anonyme « parking de la Duche », montant qui sera porté en augmentation du compte N° 9153 – Titres, papiers, valeurs et prêts.

**14. *Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Jacques HANHART intitulée « pour avancer avec la RDU ».***

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. de prendre en considération partiellement la motion de M. Jacques Hanhart intitulée « Pour avancer avec la RDU »
2. de renvoyer la motion ainsi modifiée à la Municipalité pour étude et rapport.

**15. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Robert JENEFSKY concernant l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire yonnais.***

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**16. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Patrick BUCHS intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps ».***

Rapporteur : Mme Véronique BÜRKI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de transformer le postulat en motion ;
2. de transmettre la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**17. *Propositions individuelles.***

M. Sacha SOLDINI intervient au sujet de la fête du 1<sup>er</sup> août qui est toujours un événement très bien accueilli par nos citoyens. A ce titre, il tient à remercier M. le Municipal Maurice GAY, qui a présidé la cérémonie ces dernières années, ainsi que les membres de la Municipalité

régulièrement présents. Jeudi dernier, la Municipalité a décidé d'annuler l'intégralité des festivités du 1<sup>er</sup> août en raison des mesures sanitaires en vigueur. Il va de soi que la deuxième partie de la manifestation se déroulant sous la cantine de Rive et sur les quais ne permet pas de garantir un nombre de personnes respectant les mesures en vigueur, d'autant plus que, cette année, la fête nationale tombe un samedi, qui plus est, en même temps que Rive Jazzy, un des rares festivals maintenus, qui attirera beaucoup de monde sur les quais. La limite de distanciation sociale et le nombre de personnes autorisées pour une manifestation ont été assouplies. Il est regrettable que la Municipalité n'ait pas cherché un consensus, à l'instar de nos voisins morgiens, en maintenant, au moins la traditionnelle partie officielle à la place des Marronniers, car la disposition de cette dernière aurait largement pu être adaptée aux mesures sanitaires, étant donné qu'elle totalise quasiment 2000 m<sup>2</sup> de place disponible, soit près de trois fois plus que la cantine de Rive. Alors que de grandes manifestations regroupant plusieurs milliers de personnes ont déjà eu lieu dans diverses villes du canton, à l'heure où le square Perdretemps a été dignement inauguré récemment, il demande sur quels critères, ou base légale, la Municipalité a pris la décision de purement et simplement priver les Nyonnais.es de l'intégralité des festivités commémorant la fête nationale et si la Municipalité entend revenir sur sa décision en maintenant au moins la partie officielle du 1<sup>er</sup> août en fonction des nouvelles mesures en vigueur depuis ce jour.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il y a eu plusieurs phases. D'abord, une phase d'état de choc au début de la crise sanitaire, puis, progressivement des mesures assouplies et un état de confusion. La Municipalité a dû prendre un certain nombre de décisions sur la base des informations dont elle disposait, qui étaient parfois lacunaires, voire contradictoires ou paradoxales. En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> août, ils souhaitaient le maintenir, mais au moment où ils ont dû prendre la décision (l'organisation doit être anticipée), il n'était pas possible d'envisager des manifestations de plus de 300 personnes, avec des règles inapplicables pour une manifestation gratuite où on ne connaît pas le nombre de participants. De plus, beaucoup de communes annulent le 1<sup>er</sup> août, ce qui augmente le risque de voir venir les gens de ces communes. Même s'ils avaient envisagé de demander de s'inscrire, ils savent très bien qu'une partie de ceux qui s'inscrivent ne viennent pas et d'autres viennent sans s'inscrire. De plus, quand une commune organise une manifestation, elle a un devoir d'exemplarité. Dans le cas précis, il était impossible d'imaginer le nombre de personnes qui viendraient et s'ils seraient capables de faire respecter les règles. Pour Rive, c'était une évidence d'autant que les gens ont été sevrés de manifestations. Ils ont choisi, à regret, de renoncer en raison du délai également.

M. Sacha SOLDINI le remercie pour ses explications, mais reste sur sa position. Avec un peu de tristesse, il apprend que la Municipalité ne reviendra pas en arrière. On sait que lorsque la commune se donne les moyens d'organiser un événement, elle a les moyens. Il demande s'il ne serait pas possible d'organiser quelque chose de restreint sur la place des Marronniers pour les Nyonnais.es pour qui cet événement tient à cœur. On arrive encore à organiser un apéro dans le canton de Vaud.

M. Marco CARENZA, à des fins de transparence, s'adresse à l'assemblée en tant que président de la commission chargée d'étudier le rapport-préavis N° 193/2020, retiré depuis. En substance, ce rapport-préavis devait répondre à la motion de M. Pierre WAHLEN qui demandait une révision du plan général d'affectation ainsi que du RPE. Pendant sa discussion, la commission a décidé de s'adresser au service juridique des communes, car ils avaient constaté que le rapport-préavis ne présentait pas de révision ou de contre-projet à la motion, alors qu'une motion est contraignante en vertu du droit cantonal. Le Service des communes a, en effet, considéré que le rapport-préavis devait présenter un projet ou un contre-projet à la motion et, par conséquent, le Conseil ne pouvait pas simplement prendre acte de la réponse municipale. La Municipalité a été informée de cette réponse et a retiré le rapport-préavis peu après, ce qui était une décision assez sage. Il tient à relever que le Service des communes a admis que la révision d'un PGA ainsi que le RPE était un processus qui pouvait prendre plusieurs années. La commission en était également consciente, mais on peut néanmoins déplorer qu'une année d'attente depuis le dépôt de la motion ait débouché sur une non-réponse, indépendamment du fond du sujet traité par la motion, il se limitera à attirer l'attention de la Municipalité sur le caractère contraignant des motions. A titre personnel, il espère encore être membre du Conseil, tout comme le motionnaire, pour pouvoir participer au débat sur la révision du PGA.

M. Christian UDASSE interroge la Municipalité en espérant que les clivages politiques seront dépassés. Il a appris par la presse que la Municipalité avait revu son budget 2019 et que celui-ci, au lieu d'un déficit abyssal, présente un léger bénéfice. Suite au refus par les citoyen.nes d'une augmentation d'impôt, la Municipalité a immédiatement pris des mesures que l'on connaît. Une de celles-ci a néanmoins été posée après le refus de l'augmentation : celle de baisser de 5% tous les soutiens aux associations culturelles et sportives, sauf à celles ayant une convention. Les associations sont l'épine dorsale de notre commune. Les responsables de ces associations sont pour la plupart bénévoles et souffrent énormément de cette diminution. Certaines associations sont en grande difficulté, voire plus. En effet, le Covid étant passé, une des sociétés phares a dû arrêter son événement européen et il tient à la féliciter pour tout le travail fait depuis plus de quatre décennies. Cette association en a énormément aidé d'autres. C'est donc une double peine pour ces sociétés et bénévoles. Il est sûr que nombre d'entre eux ne peut pas s'appuyer sur la pérennité de leur travail avec autant de pertes, dont une ne leur sera jamais remboursée. Il remercie Paléo pour tout ce qu'ils ont fait. Il profite de l'occasion pour suggérer que le Conseil communal, les chefs de groupes, parlent avec la Municipalité pour redonner ce fameux 5% à toutes les associations, même si les citoyens ont également perdu. Toutefois, ces associations sont le cœur de notre ville, et font vivre Nyon. Il demande de réfléchir à ceci, au-delà de tout clivage politique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le remercie pour ses compliments et son empathie par rapport aux associations qui ont subi des diminutions pour arriver au résultat comptable que l'on connaît. Il y a eu le coup de pouce de la péréquation, qui cause des problèmes majeurs d'imprévisibilité dans un sens comme dans l'autre. La Municipalité a fait d'énormes efforts d'économies qui ont engendré des conséquences pour une partie des acteurs de la vie nyonnaise. Les consignes budgétaires n'ont pas encore été établies, mais pour sa part, il trouve qu'il serait normal de revenir aujourd'hui au niveau des subventions antérieures.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que ce qui était impossible hier est devenu possible aujourd'hui. Il parle de la place du Château et de ses terrasses. Il y a quelques mois, un crédit consistant a été voté pour faire des installations provisoires et notamment dans la partie où se trouvent les terrasses. Il fallait des remblais et des choses extraordinaires afin que les établissements puissent tenir terrasse. A l'époque, il avait dit qu'il suffisait d'autoriser les établissements d'utiliser l'espace et ils se seraient installés. On voit aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de frais pour que les terrasses s'installent sur la place. Les gens ont l'air contents, même avec la distance sociale. Il voulait juste noter qu'il n'est pas nécessaire de faire des choses compliquées pour s'arranger dans la vie.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT constate avec plaisir qu'il se rallie aux aménagements temporaires, certes pas au même budget que celui prévu, mais il a considéré son intervention comme une forme de ralliement qu'il salue avec grand plaisir.

M. Jacky COLOMB pense qu'il s'est peut-être mal fait entendre, ou alors si les aménagements provisoires consistent juste en chaises et tables, il est d'accord avec lui.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

- 18. Préavis N° 195/2020**  
***Plan solaire 2020-2030 - Valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire » - Demande de crédits de réalisation de CHF 105'000.- TTC pour des travaux électriques au bâtiment du Rocher A, en vue de permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. **Préavis N° 196/2020**  
**Parcelle N° 1093 – Champ-Colin 8 - Demande d'un crédit de CHF 245'000.- TTC pour les travaux de mise en conformité de la halle et de la clôture de la propriété.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. **Préavis N° 197/2020**  
**Château de Nyon – Demande d'un crédit de CHF 520'000.- TTC pour le réaménagement de l'entrée du Château et du Grand Caveau ainsi que le remplacement des éclairages.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. **Préavis N° 198/2020**  
**Installation photovoltaïque sur les bâtiments du Service des espaces verts et forêts – Demande d'un crédit de CHF 276'000.- TTC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. **Préavis N° 199/2020**  
**Rapport intermédiaire des années 2018 et 2019 – Etat d'avancement du préavis N°199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. **Préavis N° 201/2020**  
**Urgence climatique – Nyon s'engage – Feuille de route climatique de la commune de Nyon – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- HT, entièrement prélevé sur un fonds de réserve.**

La discussion est ouverte.

Mme Elise BUCKLE rappelle que ce mois le groupe interpartis sur le climat fête son premier anniversaire. A la lecture des différents travaux présentés ce soir, ils envisagent l'avenir avec un peu plus de sérénité et d'enthousiasme. Ils gardent cependant à l'esprit, l'état d'urgence planétaire dans lequel nous sommes actuellement. Les scientifiques ont enregistré plus de 38° ce week-end au nord du cercle polaire, soit plus de 20° supérieur à la moyenne. Parmi les bonnes nouvelles à Nyon, il y a le coup d'accélérateur pour le développement des énergies solaires, pour la mobilité douce, des efforts pour l'efficacité énergétique des bâtiments et ce plan climat qui tombe à point nommé pour présenter une vision intégrée des enjeux pour le climat, l'atténuation et l'adaptation de l'enjeu de la nature en ville. Ils ont déjà quelques questions en vue des travaux de la commission du 15 juillet prochain. Elle s'interroge sur le manque d'objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre, le budget qui semble relativement léger, les énergies fossiles et notamment les chaudières à mazout dans les bâtiments communaux et le rôle de cette task force et savoir comment intégrer les conseillers communaux, voire la société civile, pour une démarche participative. Enfin, le dernier enjeu est l'alimentation durable qui a été envisagée comme un secteur important avec plus de 20% des émissions de gaz à effets de serre. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance pour faire des propositions constructives. Elle termine en remerciant chaleureusement Mme Nadine



McCormick, présente dans le public, pour son travail. Elle a été la facilitatrice de dialogue dans un esprit très constructif, ouvert et authentique. Caroline Bordier et elle-même vont continuer à porter le flambeau de ce groupe en respectant les mêmes principes de dialogues et elle remercie toutes les personnes qui se sont engagées jusque-là et compte sur elles pour l'année suivante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**24. Rapport-Préavis N° 202/2020**

**Réponse à la motion intitulée « Gare nord » déposée par M. le Conseiller communal Héritier et consorts.**

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que, ces deux dernières années, le Conseil, non satisfait par les réponses municipales à plusieurs postulats de ses membres, accepte régulièrement des motions demandant la même chose. La motion est l'ultime recours prévu pour un.e Conseiller.ère pour faire entendre ses idées et pour que l'exécutif étudie spécifiquement la demande, soumette un projet de décision au Conseil avec l'avantage, pour elle, de lui présenter un contre-projet si l'idée ne lui plaît pas. Dans ce projet, deux réponses insatisfaisantes ont été présentées coup sur coup au Conseil. La dernière n'est certainement pas conforme aux lois et règlements, car elle ne répond pas à la demande très claire de M. Héritier & Consorts de présenter une étude de projet d'aménagement du secteur nord de la gare. Le rapport-préavis promet mais ne répond pas à la motion. Il se demande comment comprendre cette attitude de la Municipalité face aux demandes légitimes du Conseil. Il n'ose pas penser à une méconnaissance des textes légaux de la part de la Municipalité, il ne veut pas croire à un mépris des demandes du Conseil répétées plusieurs fois. Il demande à la Municipalité de retirer ce préavis et, selon le mandat du Conseil, présenter l'étude demandée.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Vuadens pour sa remarque. Effectivement, une motion concerne un certain nombre de compétences du Conseil. Pour la place de la Gare, la réponse est peut-être insatisfaisante, ce qu'il comprend, mais ils avaient des délais à tenir pour la réponse, délais qu'ils ont essayé de tenir. Il l'a déjà dit en commission, à la CAU et même au Conseil, qu'une étude complète de la place de la Gare n'est pas possible en une année. Il y aura des investissements des CFF pour une troisième voie, des arrangements des quais, des passages souterrains, des bus supplémentaires, des bâtiments, et c'est un travail considérable. On peut faire quelques aménagements temporaires, mais cette place de la Gare mérite un gros travail de la part de la Municipalité, du Conseil, voire même de la population. Malheureusement, ce n'est pas en une année qu'ils arriveront à donner une réponse. La réponse donnée est qu'ils sont certes d'accord avec lui, mais qu'il est impossible de changer ceci en une année. La Municipalité va retirer sa réponse si c'est une demande du Conseil. Il aurait été souhaitable que M. Héritier retire sa motion comprenant qu'il n'était pas possible de faire rapidement une étude. Cette dernière est lancée, cela fait partie du Cœur de Ville et ils reviendront cet automne avec une demande de crédit pour les études tests de la place de la Gare qui concerne l'entier du périmètre. M. Héritier doit entendre que la Municipalité doit prendre le temps pour faire ces aménagements de manière correcte et complète. Les CFF ont un horizon à 2032, il ne sert donc à rien de se précipiter en 2020. La Municipalité va retirer sa réponse et la motion restera en suspens. La commission avait demandé de faire des aménagements succincts et des marquages relativement simples, ce qui a été proposé, mais s'il préfère le retrait, ils le feront.

M. Jacques HANHART entend bien la réponse de M. le Municipal concernant cette motion. Il rappelle que nous avons un préavis concernant le rapport intermédiaire pour l'optimisation énergétique des bâtiments. Ce rapport vient chaque année et donne des renseignements sur l'évolution. Il se demande pourquoi ne pas faire de même dans ce cadre, en donnant l'avancement du dossier. Il demande de ne pas venir avec un projet déjà ficelé que personne ne peut toucher.

M. le Municipal Maurice GAY répète que la CAU, la commission qui a travaillé sur le Cœur de Ville, la commission qui a travaillé sur le premier rapport et celle qui a travaillé sur la motion ont

eu des informations. Il pense qu'ils ont été suffisamment clairs et qu'ils sont au début de ces études.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Patrick BUCHS souhaite avoir confirmation que le préavis est retiré. Il rappelle les propos de M. Marco Carezza au sujet du PGA et les informations du Service des communes. La réponse à la motion Wahlen n'était pas valable, sous-entendu, pas dans la légalité. M. Vuadens a répété que la réponse à la motion Héritier n'est certainement pas non plus valable, il ne sert donc à rien de nommer une commission.

M. le Municipal Maurice GAY laissera le soin au service juridique et différentes instances communales ou cantonales de savoir quelles sont les prérogatives d'un Conseil communal ou d'une Municipalité. Concernant ce sujet, la Municipalité retire son rapport, mais personnellement, il aurait préféré que M. Héritier retire sa motion, le rapport serait alors devenu caduc. Cette motion va rester en suspens et ils vont travailler sur les études tests. Il n'y a dès lors pas de commission à nommer.

M. Jacky COLOMB trouve cette façon de traiter le Conseil assez détestable. On commence par parler des compétences, par dire que la réponse est suffisante, on accuse le Conseiller dépositaire d'enfoncer des portes ouvertes alors que le Conseil souhaite simplement de l'information, comme l'a dit M. Hanhart. En venant régulièrement avec des informations, ils éviteront d'avoir des torpilles comme celle-ci. Il est naturel, lorsque l'on ne sait pas, de demander que les choses soient faites.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT résume en retirant le préavis et précisant qu'ils reviendront avec des informations.

**25. *Préavis N° 203/2020***  
***Projet d'augmentation de la production électrique renouvelable locale – Partie du plan solaire 2020-2030 – Demande de création d'une société anonyme dotée d'un capital de CHF 2'000'000.-***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**26. *Préavis N° 204/2020***

***Programme EE Nyon – demande d'un crédit de CHF 1'195'000.- pour la mise en œuvre d'un programme permettant de promouvoir les économies d'énergies à Nyon, financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à hauteur de CHF 775'000.-.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**27. *Motion de M. Pierre WAHLEN concernant une modification du règlement du Conseil communal pour reconstruire du lien entre politique et population.***

M. Pierre WAHLEN précise qu'il y a eu un peu de confusion sur la marche à suivre pour demander de diminuer le nombre de Conseillers. On lui a d'abord demandé de faire une note à la Municipalité qui aurait ensuite rédigé un préavis qui aurait été déposé ce soir. A l'initiative d'un de ses collègues chef de groupe, il a transformé cette note en motion déposée ce soir. La conséquence néfaste est qu'il n'y a plus la possibilité de renvoyer cette motion à une commission puisqu'il faudra prendre une décision lors de la séance du 31 août 2020. La seule alternative qui existe, est de renvoyer, ou pas, cette motion à la Municipalité, raison pour

laquelle il a besoin de la moitié du Conseil pour le faire. Il a entendu dire que la Municipalité avait pratiquement rédigé le préavis et il lui semble que les questions posées, la possibilité d'ouvrir une toute petite partie et pour une expérience de cinq ans, lui paraît mériter un débat. Ce débat ne peut pas avoir lieu ce soir et il propose au Conseil de renvoyer la motion à la Municipalité. Une commission sera formée et le sujet discuté lors de la prochaine séance. Il lui semble que le sujet en vaut la peine.

La discussion est ouverte.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË est interpellée par la motion à plusieurs égards. On a parlé en long et en large des réponses de la Municipalité qui ne seraient pas valables, dans ce cas, on a affaire à une motion valable. Premièrement, se pose la question de la recevabilité de cette motion. En effet, la loi sur les communes et le règlement communal prévoit la possibilité, une fois par législature, au 30 juin, reporté au 30 septembre pour les raisons que l'on connaît, de modifier le nombre de ses membres. En aucun cas, les dispositions règlementaires ne donnent la possibilité au Conseil communal de remplacer une partie des Conseillers, démocratiquement élus, par une espèce d'organe consultatif dépourvu de toute légitimité et tiré au sort. La motion porte sur ce point, sur un objet qui n'est pas de compétence du Conseil communal et à son avis, qui n'est même pas de la compétence de la commune, mais bien du Canton, étant donné que cela va à l'encontre de la loi cantonale sur les communes. La question de la recevabilité de la motion se pose donc sérieusement. De même, la motion déposée par les Verts, prévoit d'intégrer au sein du Conseil communal, par le biais de cet organe consultatif, des mineurs de moins de 18 ans. Or, et selon le code civil, l'exercice des droits civils est conditionné à l'obtention de la majorité, fixée à 18 ans révolus. Il en va de même du droit de vote et d'élection. Là encore, la motion va au-delà des compétences du Conseil communal, et à l'encontre, non seulement des normes cantonales et communales, mais de notre système juridique et législatif fédéral dans son ensemble. Pour toutes ces raisons, et sans même parler du fond de la motion, donc du principe de réduction du nombre de Conseillers, qui lui aussi mérite un débat, un examen approfondi d'une commission est absolument indispensable. Elle demande donc le renvoi de la motion en commission et insiste sur le fait que la commission peut se réunir durant cet été et qu'un préavis peut être rédigé pour le prochain Conseil.

Pour M. Sacha SOLDINI, c'est avec attention mais surtout avec étonnement, que le groupe UDC a pris connaissance de la motion de leur collègue M. Pierre Wahlen. Notre Syndic va sans doute rappeler plus tard le nombre impressionnant de préavis traités cette année par le Conseil. Il y en avait près de 300 lors de la dernière législature, sans compter les initiatives émanant des membres du Conseil. Si cela reflète un beau dynamisme, cela donne surtout une idée du travail effectué par notre Conseil. Baisser le nombre de conseillers de 20%, reviendra inmanquablement à augmenter considérablement la charge de travail des 80% restant, au risque de décourager certains de s'engager en politique. Si l'on prend en compte les différentes commissions permanentes, les commissions municipales, les délégués aux institutions intercommunales, les membres du Bureau ainsi que les nombreuses commissions adhoc, il est convaincu que les groupes politiques auront de plus en plus de difficultés à assumer toutes ces tâches de manière sereine. En prenant l'exemple de ses collègues Vert'Libéraux, pour qui selon l'article 95 du Règlement, une telle diminution ne leur permettrait même plus de former un groupe politique. Concernant la proposition de tirer au sort chaque année des citoyens, la démarche est entendue, mais cela va, en plus nécessiter, bon nombre de modifications de notre Règlement, cela va représenter une tâche administrative supplémentaire conséquente pour le Bureau du Conseil. Il rappelle que tout citoyen désirent s'investir pour le bien commun a la possibilité de se présenter sur des listes électorales. Les cooptations en cours de législature sont également possibles lorsque les viennent-ensuite font défaut. Chaque parti peut accueillir en son sein des personnes non élues afin de recueillir leurs différents avis et les faire porter par les groupes respectifs devant le délibérant dont les séances sont ouvertes au public. Il ne faut pas non plus oublier que, une fois élus, ils représentent ces citoyens. Concernant les questions climatiques, le groupe « climat », qui vient de fêter sa première année, fonctionne de manière autonome et informelle. Il regroupe plusieurs Conseillers issus de chaque groupe politique. Il note que le préavis N° 195/2020, déposé ce soir, répond à une initiative issue du groupe. Avec quelques adaptations, il serait parfaitement apte à accueillir des citoyens et ainsi remplir la fonction participative demandée par le motionnaire. A ce propos, il enjoint M. Wahlen à prendre part à la prochaine rencontre de ce groupe. Finalement, au vu des différents éléments énoncés, partant du principe qu'il n'est pas souhaitable d'alourdir encore le travail de milice des élus et

qu'il existe déjà plusieurs moyens pour que la population puisse prendre part au débat, il suggère au motionnaire de retirer sa motion. Le groupe UDC, à l'unanimité, refusera d'envoyer cette demande à la Municipalité et il invite le Conseil à en faire de même.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que depuis quelques temps, le groupe de M. Wahlen a toujours de la peine à repourvoir des postes dans des commissions permanentes. Ce soir, il n'avait personne à présenter pour la CAU. Il se demande comment fera M. Wahlen avec son groupe quand il sera amputé de 20% de ses membres.

Mme Elise BUCKLE appuie la proposition de M. Wahlen. Elle part d'un constat très clair, qu'il y a une rupture de plus en plus forte entre les élus politiques et la population. Des démarches innovantes de rapprochement des citoyens et des élus, lui paraît une très bonne chose. Elle signale qu'en France, il y a une convention citoyenne qui s'est réunie pendant neuf mois avec 150 citoyens tirés au sort et qui viennent de remettre une feuille de route sur le climat avec des actions très claires sur cinq volets, notamment l'alimentation, la mobilité et l'emploi. Elle ne sait pas si cette option est meilleure, mais en tous cas, il faut penser à d'autres options pour rapprocher les élus de la population, en particulier les jeunes qui sont nombreux dans la rue, mais moins dans les urnes.

M. Pierre WAHLEN, comme proposé par Mme Rachel Cavargna-Debluë, demande que cette motion soit renvoyée en commission. Il veut rassurer M. Allamand en lui signalant que, s'ils n'ont pas de commissaire à la CAU, ce n'est pas par manque de force, ni manque d'intérêt, mais il en saura un peu plus lors de la prochaine séance.

M. Alexandre DEMETRIADES n'est pas favorable personnellement à la proposition de M. Wahlen, par contre, il est d'accord qu'elle soulève un nombre de questions importantes : la distance entre la population et ses élu.e.s, mais, il lui semble important de souligner qu'un important travail est fait par la Municipalité à l'heure actuelle, pour consulter la population sur un certain nombre de domaines, notamment par catégorie d'âges, telles des démarches pour consulter les seniors ou les jeunes ou par quartier. Il faut le saluer et continuer de la sorte. Il lui semble plus intéressant d'aller vers ce type de consultation plutôt que des pouvoirs que l'on donne à des citoyens non-élus. Il trouverait par exemple intéressant, avant d'avoir le schéma directeur de la ville, d'avoir une consultation large. Il y d'autres éléments sur lesquels on peut dessiner un avenir, de grandes perspectives avec les citoyens et les membres du Conseil. Il pense que créer cette nouvelle manière de fonctionner n'est pas forcément idéale.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait, en préambule, dire qu'il trouve l'idée à la fois originale et intéressante. Elle amène un questionnement qui peut, peut-être, aboutir à une manière différente des autorités (Conseil communal et Municipalité), d'approcher les citoyens par rapport à un certain nombre de projets ou d'enjeux. Par contre, de manière pragmatique, il précise que, en cas de renvoi à une commission, celle-ci devra rapporter, il ne sait pas à qui dans un délai très court. Il faudrait imaginer un mode de décision qui permette au Conseil d'accepter, ou pas, le rapport de cette commission avant le 31 août 2020. Si c'était le cas, la Municipalité pourrait déposer le préavis dès que la commission a rapporté, en nommant, dans le cadre d'une procédure accélérée, une commission qui pourra travailler et rapporter pour le 31 août. On serait alors dans le même cas de figure que pour la Duche ce soir. En passant par une commission, cela sera compliqué car il va manquer une séance. Dans un cas comme celui-ci et en tenant compte du délai, il faut choisir ce soir de dire oui ou non. L'idée de l'envoyer en commission lui paraît techniquement assez compliqué.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË regrette que l'on ne puisse pas débattre en commission simplement par manque de temps et que la motion n'ait pas été déposée avant, ce qui aurait permis d'avoir le débat démocratique demandé. Si toutefois il y a une séance de commission pour le préavis, elle est prête à retirer sa demande de renvoi à une commission.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'une commission est nommée pour prendre en considération la motion. Elle va dire au Conseil s'il faut prendre en considération, ou pas cette motion. Il doit y avoir une séance du Conseil. C'est au moment où le Conseil a validé la prise en considération de la motion que la Municipalité peut commencer à travailler. Elle peut travailler très vite, mais après, doit s'adresser à la Présidente du Conseil demander une

procédure accélérée, nommer une autre commission qui va s'occuper du préavis et présenter le 31 août le rapport. Il propose de voter ce soir la prise en considération de la motion.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË retire dès lors sa demande de renvoi à une commission tout en regrettant de ne pas avoir eu le processus complet.

M. Sacha SOLDINI se réjouit de la décision de sa collègue en signalant que la motion aurait pu arriver plus tôt et passer devant les deux commissions. Il imagine bien, suite aux discussions de ce soir, qu'il n'y aura pas qu'un seul rapport et qu'il ne sera pas possible d'avoir de discussion par échange de mails en pleine période de vacances.

M. Sacha VUADENS pense que les diverses interventions entendues prouvent que cette demande touche aux valeurs de la démocratie. Ce qu'il regrette, c'est qu'on appelle à décider aujourd'hui si l'on accepte ou refuse la demande dans le fond. Il pense qu'il y a une porte de sortie, celle d'accepter que la motion aille à la Municipalité pour avoir, au moins le débat sur le fond. Cela n'engage à rien, mais permettra d'avoir un préavis, une commission et des rapports. Ce sont des questions importantes, vitales pour la démocratie et on pourrait avoir ce débat, même si la situation n'est pas idéale.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que l'on est face à la réalité de l'initiative de M. Wahlen qui veut instaurer une manière de faire qui n'est pas de notre compétence. La loi sur les communes ne fixe pas cette règle, des règlements cantonaux doivent d'abord être adaptés, voire même au niveau fédéral. Pour lui, c'est clairement un refus, même si son initiative est louable. Il aurait peut-être dû se renseigner avant.

M. Jacques HANHART, s'il a bien écouté ce qui a été dit, comprend que la Municipalité va faire un rapport qui sera déposé rapidement, puis une commission siègera avec clause d'urgence. Il rappelle qu'avec une clause d'urgence, le référendum n'est pas possible. Il ne pense pas qu'une telle décision puisse passer avec une clause d'urgence, on n'est dès lors pas dans les délais.

M. Pierre WAHLEN trouve le débat intéressant. Il suffirait que la moitié de l'assemblée décide de renvoyer la motion à la Municipalité pour que celui-ci puisse avoir lieu sereinement en commission. Il enjoint le Conseil à voter le renvoi à la Municipalité. Il précise encore que la diminution du nombre de Conseillers est de compétence du Conseil, que d'intégrer une commission consultative n'est pas non plus illégal puisqu'ils n'auront pas le droit de vote. Il aurait souhaité pouvoir en débattre, mais cela ne sera possible qu'avec le renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la prise en considération de la motion et son renvoi en Municipalité est refusée par 44 non, 25 oui et 5 abstentions.

**28. Réponse à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel avenir pour le musée romain ? »**

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN remercie la Municipalité pour sa réponse. Evidemment, les conclusions ne le satisfont pas tout à fait. Il a déposé il y a cinq ans un postulat qui demandait à la Municipalité de réfléchir à l'avenir de l'esplanade Jules César et du Musée romain, pour lire, dans les conclusions, que la Municipalité a décidé de réagir et de garantir la rapidité de la faisabilité du plan d'affectation. Cinq ans plus tard, il n'y a toujours rien. Il regrette aussi que dans cette réponse on parle des « meilleurs délais », sans fixer la moindre échéance pour ces études. Rendre constructible le long de la rue Maupertuis et inconstructible le long de la rue du Vieux-Marché est compromettre l'avenir du Musée romain. Il ne comprend pas les contradictions de la Municipalité. Il aura sûrement l'occasion de parler du plan d'affectation devant ce Conseil lors de sa légalisation et il aura l'occasion de reparler de ce document de manière assez critique.

**29. Interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUE intitulée « Le monde de demain, les aides d'aujourd'hui ... »**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rachel Cavargna-Debluë et consorts, datée du 10 juin 2020 et portant sur les mesures de soutien à apporter à l'économie suite à la pandémie COVID-19 du printemps 2020. La Municipalité tient à remercier les auteur-es de la pertinence de leur interpellation et, par la même occasion, de leurs remerciements pour les actions déjà menées.

En préambule – apportant par là une première réponse générale à la question numéro deux traitée plus bas – la Municipalité souhaite recontextualiser les demandes formulées dans un cadre plus large. Elle estime en effet avoir un rôle central à jouer, allant bien au-delà des mesures immédiates qu'elle a prises ou qu'elle mettra en place dans les prochaines semaines. Ils estiment qu'il est de la responsabilité d'une autorité publique, au-delà de l'urgence de la crise, d'avoir une vision, de la communiquer et de jouer un rôle anticyclique en matière économique. Ainsi, en parallèle à sa gestion quotidienne de cette situation extraordinaire et aux nombreux travaux pour lesquels elle sollicite régulièrement des entreprises locales (entretien, réfection, sous-traitances diverses, etc.), la Municipalité a décidé de relancer plusieurs projets. Certains projets étaient au frigo, d'autres au congélateur, voire à l'incinérateur. Il s'agit de chantiers d'une certaine importance, qui vont permettre aux Nyonnaises et aux Nyonnais de se projeter dans le futur, et apporter au tissu économique de notre ville et de notre région des perspectives de reprise.

Le projet Colovray tout d'abord : il leur semblait essentiel de soumettre – même en plein semi-confinement – le crédit d'étude portant sur la réalisation d'une nouvelle infrastructure de grande ampleur, qui répondra aux besoins de nos habitants, de notre tissu associatif et de populations ayant aujourd'hui des difficultés à accéder à des infrastructures sportives par manque de disponibilité. Certes l'investissement sera conséquent, mais il sera utile dans la durée pour notre ville et notre région, qui en ont plus que jamais besoin.

Autre démarche marquante, la feuille de route de la Municipalité pour faire face aux enjeux climatiques, déposée pour la séance de ce lundi. Les projets qui en découleront – dans les domaines de la mobilité et de la production d'énergie renouvelable notamment – seront nombreux, pour certains ambitieux, avec quelques investissements à la fois bienvenus pour les acteurs économiques de notre région mais aussi indispensables pour la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie.

Car il faut bien se rendre à l'évidence : dans notre ville comme ailleurs, la reprise économique risque d'être plus rapide pour le bilan carbone que pour celui de nos commerçants, restaurateurs et hôteliers.

Ce préambule pour demander au Conseil, d'une manière exceptionnellement solennelle, de s'engager avec la Municipalité pour assumer nos responsabilités et apporter ensemble des réponses fortes aux questionnements légitimes de la population dans cette période de grandes incertitudes.

Ceci étant dit, la Municipalité tient à répondre ici de manière très factuelle aux questions posées par l'interpellation.

*La Municipalité a-t-elle reçu de nombreuses demandes de soutien de la part du secteur privé durant la crise sanitaire ? Cas échéant, dans quelle mesure y a-t-elle répondu favorablement ?*

- Suite à la mise en place de la plateforme nyon-eco.ch, la Ville a reçu une quarantaine de demandes d'entreprises et commerçants, à qui elle a fourni des informations et du soutien administratif dans le dédale des aides et autres mécanismes fédéraux et cantonaux.
- A la demande de différents exploitants d'établissements publics, les taxes de prolongation des horaires d'ouvertures ont été gelées dès le mois de mars, et la Municipalité devrait se prononcer dans les semaines qui viennent sur le renoncement pur et simple de la perception de plusieurs taxes, dont celle-ci.
- Après avoir proposé des solutions transitoires à ses exposants du marché (et notamment l'utilisation d'un local fermé, finalement non retenue) Nyon a été la première commune du canton à rouvrir (très) progressivement des stands alimentaires puis son marché, donnant une impulsion positive à la reprise.
- A la demande de la cellule de crise de la Société industrielle et commerciale (SIC), la Municipalité a avancé le paiement des chalets prévus pour le Marché de Noël, sans quoi cet événement aurait été fortement compromis.

- La Municipalité, au travers de son délégué à l'économie, a travaillé de manière soutenue, avec cette même cellule de crise SIC, à la définition d'une gouvernance pour cette association plus que centenaire, qui a permis d'aboutir tout récemment à la formation d'un nouveau comité.
- La Municipalité envisage (décision attendue le 29 juin) d'accorder, si jugé nécessaire, un abattement de 50% des loyers de son patrimoine financier sur deux mois, pour toutes les arcades commerciales dont elle est propriétaire pour autant que les critères définis par la Municipalité soient remplis.
- Il précise encore que la Municipalité a décidé de maintenir les subventions aux associations ou fondations culturelles, sociales et sportives. Ce qui est un soutien tangible pour la vie communautaire nyonnaise.

*La Municipalité prévoit-elle des aides supplémentaires à celles déjà mises en œuvre pour soutenir l'économie locale ?*

- La Municipalité a lancé une campagne d'affichage en soutien à ses commerçants, détournant de manière positive les codes de l'OFSP pour encourager ses habitants à « profiter de [leur] ville », à consommer local, à profiter des terrasses et autres édicules.
- Cette campagne sera progressivement élargie pour mettre en valeur l'offre nyonnaise en matière de culture et surtout de tourisme local et régional (campagne Nyon Région Tourisme financée directement par la Ville), encourageant de fait les habitants à rester et consommer à Nyon pendant leurs vacances.
- Différentes actions de soutien et de promotion à l'activité économique sont en cours d'étude, notamment en partenariat ou en soutien du nouveau comité de la SIC. Par ailleurs, les travaux sur la refonte du marché devraient débuter sous peu.

*Au vu des retours positifs des citoyennes et citoyens nyonnais concernant l'extensions des terrasses sur l'espace public, la Municipalité prévoit-elle de pérenniser les mesures provisoires mises en place, notamment sur les places de parking, cas échéant de manière saisonnière (par exemple d'avril à septembre) ?*

- La Municipalité est en effet très satisfaite des retours positifs constatés, et favorable à une pérennisation saisonnière de la plupart de ces extensions de terrasses. Elle évalue actuellement la faisabilité du maintien de ces aménagement provisoires jusqu'à la fin de la belle saison. Certains de ces aménagements provisoires font déjà par ailleurs déjà l'objet de projets de concrétisation à plus long terme, dont la Place du Château n'est pas le moindre.

*La Municipalité étudie-t-elle la possibilité d'exonérer certains acteurs de certaines taxes afin de les soulager en 2020 ?*

- Comme déjà annoncé, la Municipalité a pris les premières mesures en réponse aux demandes les plus pressantes, et a choisi d'évaluer le reste de la situation de manière globale, en tenant compte des pratiques fédérales, cantonales et d'autres villes. Elle décidera dans les semaines qui viennent, de manière sereine et objective, quelles taxes et quels acteurs pourraient bénéficier d'une exonération liée à cette crise.

*La Municipalité sera-t-elle, à l'automne, en mesure de quantifier les pertes de recettes en 2020, de même que les aides financières octroyées ?*

- Dès le début de la crise, la Municipalité a formellement demandé que les services tiennent un décompte des principales charges et économies liées au COVID19. Un bilan sera fait d'ici à la fin de l'année, lorsque toutes les conséquences sur les charges auront pu être chiffrées.
- A première vue, on peut imaginer sans être grands prévisionnistes que les recettes fiscales risquent d'être sensiblement plus faibles, et la facture sociale plus élevée. Mais personne n'est en mesure de dire aujourd'hui quel sera l'impact réel de cette crise sanitaire sur les finances des collectivités publiques.
- De manière plus détaillée, en ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques, il est impossible de savoir, au niveau communal, quelles pourront être les conséquences sur l'année 2020. Il faut toutefois noter qu'à ce jour, les rentrées sont normales et que nous n'avons pas eu de demande de changements d'acomptes.
- Pour les personnes morales, les prévisions sont encore plus difficiles, car même en temps normal, les changements d'acomptes et les taxations définitives sont soumis à des fluctuations très importantes, qui dans la plupart des cas sont plutôt liées à des éléments

internes aux sociétés qu'à la conjoncture économique. Par chance, le tissu économique est très diversifié.

- Il faut enfin préciser que la Municipalité restera bien sûr extrêmement attentive à la situation, mais n'entend pas se substituer aux organes cantonaux et fédéraux compétents en la matière, disposant de moyens d'une autre échelle, et dont l'action jusqu'ici en matière de soutien est globalement à saluer.

En conclusion, il pense que c'est le moment de donner un signal positif, de montrer que les autorités de la ville croient en l'avenir et décident d'investir pour un double bénéfice, l'économie de notre région et l'urgence climatique.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË remercie M. le Syndic et la Municipalité pour cette réponse très détaillée qui est satisfaisante. Elle reviendra, le cas échéant, avec des questions complémentaires.

**29b. Interpellation de Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL intitulée « Regain des incivilités à Nyon – maintenant, et après ? »**

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à l'interpellation en signalant qu'après plus de trois mois où les services de Police ont été contraints de travailler en effectifs réduits dû à la demande du Canton de mise à disposition de personnel dans le cadre du Plan ORCA et malgré un travail de terrain extrêmement soutenu afin de faire respecter, dans la mesure du possible, les ordonnances fédérales, ils sont, à l'heure actuelle, confrontés à ce que nous pourrions appeler une phase de « déconfinement agressif ». La Municipalité profite d'ailleurs de cette interpellation pour remercier chaleureusement la PNR, le SELOC et SMM dont l'action a été exemplaire, dans l'espace public, au contact de la population, durant toute la crise sanitaire.

En effet, les grandes manifestations, concerts, festivals et boîtes de nuit ayant été interdits du 11 mai, début du déconfinement progressif, à ce jour, une partie de la population, notamment la jeunesse, s'est reportée en divers lieux de la Ville. Pour exemple, il y a deux semaines, la PNR, accompagnée de la Réserve Opérationnelle constituée de policiers de différentes polices du canton, a dû gérer de multiples bagarres sur des sites différents de la ville, et porter secours à des jeunes en situation de coma éthylique. Ceux-ci ont finalement dû être hospitalisés. Ces événements ont nécessité la présence d'environ 20 policiers sur le seul territoire de la Ville de Nyon. On ne peut, dès lors, parler de laxisme, mais d'une adaptation des missions de la PNR.

Au vu de ce constat, la Municipalité a demandé à la PNR d'explorer diverses pistes afin de proposer des éléments de réponses, en collaboration avec plusieurs services de la Ville de Nyon, afin de modérer les comportements de la population nocturne et de responsabiliser les usagers des endroits de détente. Il s'agit plus précisément de sensibiliser les noctambules sur les problèmes d'incivilités et de prévenir les risques de débordements (bagarres, nuisances sonores, littering).

Dans cet esprit, le SELOC a pour charge de coordonner l'engagement de « pairs », soit des jeunes volontaires aptes à entrer en discussion avec les groupes qui font la fête. Ces « pairs » dispenseront des messages de prévention, les nuits des weekends, de 21H00 à 01H00, en même temps qu'ils distribueront des bouteilles d'eau et des barres de céréales. Encadrés par les travailleurs sociaux, les « pairs » collaboreront activement avec la PNR, notamment dans l'identification de « capitaines de la nuit » : il s'agit de personnes volontaires au sein des groupes de noctambules en charge de modérer tout comportement excessif de leurs camarades. Des rencontres hebdomadaires seront organisées entre les deux services, afin de rendre compte des expériences vécues et d'adapter les mesures, le cas échéant.

Le service TEM, conjointement avec les Espaces verts, prendront en charge le nettoyage des lieux sensibles, en tout début de matinée. Des containers à ordures supplémentaires seront mis en place afin d'encourager la collecte des déchets. Le service SMM mettra à disposition des totems et panneaux d'affichage facilitant le relais de message préventifs. Il s'emploiera également à l'organisation d'événements spéciaux durant certains weekends estivaux dans le but d'offrir des espaces festifs encadrés par la Ville.



Enfin, PNR gèrera l'ensemble des coopérations tout en renforçant sa présence sur les lieux sensibles les nuits des weekends. Pour ce faire, elle augmentera ses effectifs les soirs en question. Une action ciblée sur la prévention et le dialogue prévaudra sur la répression ; toutefois, la PNR adoptera une attitude de fermeté envers les auteurs de troubles et procédera à des dénonciations en cas de débordements.

Outre la collaboration de différents services de la ville dans la mise en place de mesures concrètes contre les nuisances, la PNR a prévu d'engager des correspondants de nuits. Ces personnes civiles seront formées par la police et auront pour mission d'aller au contact des noctambules dans le but de calmer les débordements par le biais du dialogue et de la prévention douce. Toutefois, le recrutement de ces répondants de nuit a dû être reporté en raison de la crise sanitaire. La mutualisation des compétences des services concernés est un gage de réussite de cette action préventive (voire répressive) et permettra, selon toute probabilité, d'apaiser les nuits nyonnaises durant l'été. Ces mesures proportionnées répondent à l'évolution des mœurs dans une société qui se veut toujours plus individualiste, tout en précisant qu'il est de la responsabilité individuelle de chacun de lutter contre les incivilités et notamment en tant que parents. En résumé, la Municipalité a pleinement conscience des problématiques soulevées et nos services travaillent activement, dans la mesure de leurs moyens, à leur résolution.

M. Bernard UELTSCHI remercie Mme la Municipale pour sa réponse très complète et constate avec satisfaction les nouvelles mesures mises en place ainsi que le travail de la Police sur Nyon.

**29c. *Interpellation de M. Sacha VUADENS intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue sans délai »***

M. le Municipal Maurice GAY lui répond par l'affirmative en précisant que la Municipalité est en train d'étudier la faisabilité légale et technique, mais ils vont essayer de le faire très rapidement.

**30. *Divers en rapport avec la séance.***

M. Jacques HANHART a constaté ce soir que le vote à main levée est tout aussi rapide, si ce n'est plus, que le vote électronique. Il se demande sérieusement s'il faut le maintenir.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER rappelle que, début mai, heurtées par la foule de milliers de personnes faisant la queue pour un sac de nourriture dans le canton de Genève, quelques citoyennes ont contacté la ville pour demander s'il y avait une réponse organisée ou connue par la ville pour des besoins similaires. Partageant l'intuition qu'il y avait des besoins sur Nyon, un projet s'est mis en place avec le soutien actif du service Cohésion sociale de la Ville qu'elle remercie pour leur disponibilité, de leur professionnalisme et leur efficacité. Grâce à une mobilisation rapide, un lieu a été aménagé à la salle du Couchant, la collecte de dons en nature a été organisée, la collecte de fonds sur place ou sur le fonds COVID avec une rubrique spécifique ont été mis en place et des dizaines de bénévoles ont rejoint le collectif.

Ainsi, depuis fin mai, les mercredis et vendredis, les produits sont récoltés ou sont approvisionnés, le samedi, la nourriture et des produits d'hygiène sont distribués. Les Samaritains viennent prêter main forte, elle les remercie également. A la première distribution le 23 mai, 57 bénéficiaires ont été servis. Les chiffres ont, depuis, grimpé, et le 20 juin, 130 bénéficiaires sont repartis avec un sac de nourriture et quelques produits d'hygiène. Les bénévoles et organisatrices sont de bonne volonté, mais vont retrouver peu à peu leur activité normale et/ou prendre des congés. Quant à la salle du Couchant, celle-ci est vouée à moyen terme à la destruction. Enfin, malgré les dons de particuliers ou de clubs de services, les dépenses hebdomadaires sont importantes. Elle rappelle la première phrase de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation ». L'activité se poursuivra pour quelques semaines, toutefois elle s'interroge sur la suite et se demande comment trouver un second souffle à cette initiative citoyenne, assurer la pérennité- lieux, organisation, financement- de cette action qui répond à des besoins réels.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond et en profite également pour remercier ce groupe de personnes qui se sont chargées de récolter et distribuer la nourriture aux plus nécessiteux. Ils sont bien conscients, comme beaucoup d'autres villes, de cette difficulté. Ils ont déjà pris contact avec Caritas et également avec l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale) du District de Nyon pour étudier comment poursuivre cette distribution et venir en aide à ces personnes.

Mme Doris ULDRY a été nommée commissaire pour le préavis N° 203. Or, la date de la réunion a changé et elle sera absente à cette date. Elle s'en excuse et n'est pas sûre de pouvoir trouver un remplaçant en pleines vacances.

M. Victor ALLAMAND demande s'il s'agit bien des « Divers en rapport avec la séance ».

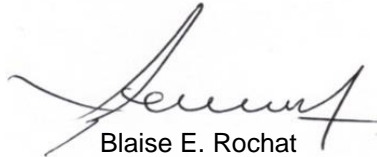
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT adresse une gerbe de félicitations à Mme Chiara MONTECCHIO pour cette triomphale élection, particulièrement dans ces circonstances particulières. Il remercie le Président M. Blaise ROCHAT, en disant que c'était un très grand plaisir de collaborer avec cet homme de dialogue, à la fois discret et très sérieux, mais qui cache dans le regard une certaine malice qu'il a eu le plaisir de découvrir au fil de leurs rencontres. Un dernier mot, pour dire qu'avec une Présidente et deux Vice-Présidentes, voilà une occasion de rééquilibrer les statistiques qui étaient assez désastreuses en matière de représentation des femmes à la présidence du Conseil. Au terme de cette année législative, il regrette de ne pouvoir offrir qu'une verrée virtuelle, quand bien même l'heure tardive n'aurait pas forcément permis de libations très longues, mais le plaisir de se retrouver aurait fait du bien, mais ce ne sera que partie remise.

M. le Président fait un bilan de son année de présidence et remercie la Municipalité pour sa collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h35.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. Rochat

La Secrétaire :



Nathalie WUILLÉ

Annexe : vote nominal renvoi vote 160

## PRESENCES 22-23 JUIN 2020

	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>P/E/A 22</u>	<u>Renvoi 160</u>	
1	ALBERTI	Marina	P	N	
2	ALESSANDRO	Giovanni	A		
3	ALLAMAND	Victor	P	O	
4	ALTIERI	Luigi	P	N	
5	ANNEN	Valérie	E		
6	BADERTSCHER	Elisabeth	E		
7	BAERTSCHI	Fabrice	P	N	
8	BAJULAZ	Romain	P	N	
9	BESSE	Chloé	P	N	
10	BIELER	Eric	P	N	
11	BORDIER	Caroline	P	N	
12	BORDIER	Gaétan	P	N	
13	BUCHS	Patrick	P	N	
14	BUCKLE	Elise	P	N	
15	BÜRKI	Véronique	P	N	
16	CARENZA	Marco	P	O	
17	CARRARD	Raymond	E		
18	CAVARGNA-DEBLUE	Rachel	P	N	
19	CHEVALLAY-PIGUET	Monique	P	N	
20	COLOMB	Jacky	P	O	
21	DARBRE GUBBINS	Florence	E		
22	DE PERROT	Léon	P	N	
23	DELLEY	Stéphane	P	O	
24	DÉMÉTRIADÈS	Alexandre	P	N	
25	DONNET	Jonas	E		
26	DUPUIS	Alexandre	E		
27	DUTRUY	Gustave	E		
28	ENGGIST	Béatrice	P	O	
29	FARINE	Claude	P	N	
30	FAVRE	Suzanne	P	N	
31	FEDERAU	Alexander	P	N	
32	FÉLIX	Yves	P	N	
33	FOSSATI	Charlotte	E		
34	FREI	Maurice	P	N	
35	FÜGLISTER	Jean-François	P	O	
36	GAUTHIER-JAQUES	Yves	P	N	
37	GIRARD	Pierre	P	O	
38	GIRARD	Sven	P	O	
39	GLASSON	Philippe	P	N	
40	GRAF	Edyta	P	A	
41	GUIGNET	Mireille	P	N	
42	GULIZIA	Joseph	E		
43	HAINARD	Jean-Michel	P	N	
44	HANHART	Jacques	P	O	
45	HEGETSCHWEILER	Aurélie	P	N	
46	HÉRITIER	Fabien	E		
47	IMMINK	Cinzia	P	N	
48	ISCHI KAPLAN	Vanessa	P	N	
49	JACKSON	Brian	P	N	
50	JENEFSKY	Robert	P	O	
51	KARCHER	Christian	E		
52	KARLEN	Dominique	P	N	
53	KASPAR	Alexandre	P	N	

54	KIRCHNER	Volker	A		
55	KORNAROS	Christos	P	N	
56	KRASNIQI	Sadik	P	N	
57	KURATLE	Philippe	P	O	
58	LIMBORG	Géraldine	P	N	
59	LOPEZ-MARTINEZ	Juan	P	N	
60	LUGEON	David	E		
61	MACPHERSON	Niall	P	O	
62	MAGNI	Eleonora	P	N	
63	MANTERO	Milko	P	O	
64	MARQUES	Manuel	E		
65	MAUSNER LEGER	Valérie	P	N	
66	MIEVILLE-BLONDEL	Michèle	E		
67	MONGE	Olivier	P	N	
68	MONTECCHIO	Chiara	P	N	
69	MOREIRA	Daniel	E		
70	NAEFLIN KARLEN	Jacqueline	P	N	
71	NICOLE	Willy	P	O	
72	NILSSON	Hans Rasmus	A		
73	OLSEN	Véronique	P	N	
74	PELLETIER	Simon	P	N	
75	PERRET	Philippe-Jean	P	O	
76	PERRIN	Christian	E		
77	PIEREN	Taina	E		
78	RAMEL	Ione	P	N	
79	RIESEN	Olivier	P	N	
80	ROCHAT	Blaise	P		
81	ROCHAT	Vadim	P	N	
82	SANTANTONIOU	John	P	N	
83	SAUERLAENDER	Michael	P	N	
84	SAUGY	David	E		
85	SCHWERZMANN	Danièle	P	N	
86	SOLDINI	Sacha	P	O	
87	STALDER	Olivier	P	N	
88	SUKIENNIK-RACHOULIS	Renata	E		
89	UDASSE	Christian	P	O	
90	UELTSCHI	Bernard	P	N	
91	ULDRY	Doris	P	O	
92	URFER	Julien	P	N	
93	VIOGET KARADAG	Corinne	P	N	
94	VUADENS	Sacha	P	N	
95	VUAGNIAUX	Christine	P	N	
96	VUILLE	Jean-Pierre	P	O	
97	WAHLEN	Pierre	P	N	
98	WEAVER	David	P	O	
99	WEAVER	Mark	P	O	
100	WIESNER	Raphaël	P	O	

<b>Présents</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>Oui</b>
<b>Excusés</b>	<b>19</b>	<b>54</b>	<b>Non</b>
<b>Absents</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>Abstentions</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>77</b>	